

SOMMAIRE

| | |
|--|----------|
| DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE..... | 2 |
| SEANCE DU 12/10/2017 | 2 |
| 850DE1707N01 – TEOM : EXONERATION DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES. | 2 |
| 850DE1707N02 – MONTSECRET : BOULANGERIE | 2 |
| 850DE1707N03 – LONLAY L'ABBAYE : ZA. | 2 |
| 850DE1707N04 – URBANISME : CONVENTION POUR L'INSTRUCTION DES DOSSIERS. | 2 |
| 850DE1707N05 – VOIRIE : CONVENTION DE MANDAT..... | 2 |
| 850DE1707N06 – SPAC : OUVERTURE DE 8 BUDGETS ANNEXES. | 2 |
| 850DE1707N07 – VOTE DES 8 BUDGETS ANNEXES. | 2 |
| 850DE1707N08 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE | 2 |
| 850DE1707N09 – CONTINGENT D'AIDE SOCIALE..... | 2 |
| 850DE1707N10 – VOIE VERTE : PARTICIPATION..... | 2 |
| 850DE1707N11 – CENTRE DE PLEINE NATURE : ETUDE DE MARCHÉ..... | 2 |
| 850DE1707N12 – CREANCES ETEINTES..... | 3 |
| 850DE1707N13 – CLOTURE DU BUDGET BDH..... | 3 |
| 850DE1707N14 – SIRTOM DE LA REGION FLERS CONDE : DESIGNATION DES DELEGUES. | 3 |
| 850DE1707N15 – PERSONNEL : NOËL DES ENFANTS. | 3 |
| 850DE1707N16 – REGLEMENT INTERIEUR. | 3 |
| SEANCE DU 05/12/2017 | 3 |
| 850DE1708N01 – BEAUCHENE : USINE D'EAU – ATTRIBUTION DU MARCHÉ. | 3 |
| 850DE1708N02 – ST FRONT : CANTINE – DECISION DU PRESIDENT ET CONVENTION 2017 - 2018. | 3 |
| 850DE1708N03 – ST PIERRE D'ENTREMONT : CANTINE – REMBOURSEMENT DES CHARGES D'UTILISATION DE LA SALLE BROMLEY. | 3 |
| 850DE1708N04 – PETITE ENFANCE : CONTRAT ENFANCE JEUNESSE DU DOMFRONTAIS..... | 3 |
| 850DE1708N05 – LONLAY L'ABBAYE : ZA – ACQUISITION DE PARCELLES..... | 3 |
| 850DE1708N06 – ENVIRONNEMENT : RAPPORT 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS DU TERRITOIRE DU DOMFRONTAIS. | 3 |
| 850DE1708N07 – ENVIRONNEMENT : RAPPORT 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS DU SIRTOM DE LA REGION FLERS - CONDE..... | 4 |
| 850DE1708N08 – ENVIRONNEMENT : CONTRATS CITEO..... | 4 |
| 850DE1708N09 – SPANC : CONVENTION AVEC L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE POUR LA REHABILITATION DES INSTALLATIONS EXISTANTES. | 4 |
| 850DE1708N10 – SPANC : SUBVENTION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE POUR LE CONTROLE DU NEUF. | 4 |
| 850DE1708N11 – ENTENTE BASSIN DU NOIREAU..... | 4 |
| 850DE1708N12 – ENTENTE BASSIN DE LA VARENNE ET DE L'EGRENNE. | 4 |
| 850DE1708N13 – SIAEP DE DOMFRONT..... | 4 |
| 850DE1708N14 – CONVENTION PYLONE TDF. | 4 |
| 850DE1708N15 – HABITAT : OPAH. | 4 |
| 850DE1708N16 – DECISION MODIFICATIVE 2017-001 EAU..... | 5 |
| 850DE1708N17 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF GENERAL 2018. | 5 |
| 850DE1708N18 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF EAU 2018. | 5 |
| 850DE1708N19 – LONLAY L'ABBAYE : ZA – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018. | 5 |
| 850DE1708N20 – ST QUENTIN LES CHARDONNETS : ZA – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018. | 5 |
| 850DE1708N21 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF ZAE DE L'ESPACE ENTREPRISES DU DOMFRONTAIS 2018. | 5 |
| 850DE1708N22 – TEOM : REMBOURSEMENT DES PARTICIPATIONS DU SIRTOM DE LA REGION FLERS - CONDE. | 5 |
| 850DE1708N23 – CEAUCE : PARTICIPATION AU REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE. | 5 |
| 850DE1708N24 – SIAEP DE DOMFRONT..... | 5 |
| 850DE1708N25 – HABITAT : OPAH. | 5 |
| SEANCE DU 19/12/2017 | 6 |
| 850DE1709N01 – EAU POTABLE : DSP TERRITOIRE CHAMPSECRET – SAINT BOMER LES FORGES..... | 6 |
| 850DE1709N02 – FRENES - MONTSECRET : ETUDE DE FAISABILITE ALIMENTATION EN EAU POTABLE | 6 |
| 850DE1709N03 – DESIGNATION DES DELEGUES SMAEP DU DOMFRONTAIS..... | 6 |
| 850DE1709N04 – PARTICIPATION SUPPLEMENTAIRE SIVOS CHANU – SAINT PAUL - LANDISACQ..... | 6 |
| DECISIONS DU PRESIDENT | 7 |
| 06/11/17 | 7 |
| 850DP17003FP – VERSEMENT ACOMPTE CANTINE ECOLE ST FRONT DOMFRONT..... | 7 |

Délibérations du Conseil communautaire

Séance du 12/10/2017

850DE1707N01 – TEOM : exonération des entreprises industrielles et commerciales.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'exonérer de la TEOM, conformément aux dispositions de l'article L521-III.1 du code général des impôts, les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux des entreprises : SCI BELLEVUE – Thierry Patry à St Cornier des Landes, SARL Lair à Tinchebray, SCI les 4B à Tinchebray, SCI 3 H à Tinchebray, SCI LH à Tinchebray et Ets Jean-Louis HODIESNE à Chanu,
- Dit que les exonérations seront appliquées pour l'imposition 2018,
- Charge le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux avant le 15 octobre 2017.

850DE1707N02 – Montsecret : boulangerie.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Prend acte de la décision n° 850DP7001MCA portant sur la cession du four,
- Prend acte de la décision n° 850DP17002MCA portant sur la résiliation du bail anticipé.

850DE1707N03 – Lonlay l'Abbaye : ZA.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le bilan prévisionnel révisé au stade de l'AVP pour un coût prévisionnel de l'opération de 497.570 € HT,
- Donne un accord de principe à l'acquisition des parcelles 157p, 160 et 161 section AS au prix de 1 €/m² auprès de M Alain CHEDEVILLE et Mme Martine GIGAN,
- Donne un accord de principe à l'acquisition de la parcelle 156 section AS au prix de 1 €/m² auprès de l'Indivision GIGAN,
- Donne un accord de principe à l'acquisition de la parcelle 101p, section AE au prix de 1 €/m² auprès de Mme Françoise THEVENARD,
- Retient la SHEMA en tant que mandataire pour la conduite des études et la réalisation de l'aménagement de ZA de Lonlay l'Abbaye pour un montant de 17 000 € HT,
- Retient l'équipe de maîtrise d'œuvre (MVI/ADEPPE/INGERIF) pour un montant de 15 750 € HT,
- Autorise le lancement de la consultation des entreprises de travaux,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous les actes, contrats, dossiers nécessaires à la bonne conduite de l'opération.

850DE1707N04 – Urbanisme : convention pour l'instruction des dossiers.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le Président ou son représentant à signer les conventions de mise en place du service d'instruction du droit des sols avec les communes ou communes déléguées de l'ex communauté de communes du canton de Tinchebray disposant d'un document d'urbanisme.

850DE1707N05 – Voirie : convention de mandat.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le Président ou son représentant à signer la convention de mandat avec les communes qui le souhaitent pour la gestion de la voirie communale et intercommunale, l'achat de panneaux de signalisation, le faucardement et les fournitures de voirie,
- Dit que les communes rembourseront à la communauté de communes Domfront-Tinchebray Interco toutes les dépenses qu'elles auront engagées au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

850DE1707N06 – SPAC : ouverture de 8 budgets annexes.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, (5 abstentions : Jean-Jacques Aubry, Véronique Besnard, Marcel Brionne, Christian Derouet, Gérard Desgrappes)

- Décide d'ouvrir à partir de l'année 2017 8 budgets annexes pour l'assainissement des communes de Champsecret, Chanu, Domfront en Poiraise, Lonlay l'Abbaye, Frênes-Montsecret, St Bomer les Forges, St Pierre d'Entremont et Tinchebray Bocage,
- Dit que les 8 budgets sont assujettis à la TVA.

850DE1707N07 – Vote des 8 budgets annexes.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, (2 abstentions : Véronique Besnard, Christian Derouet)

- Vote les budgets assainissement collectif de Champsecret, Chanu, Domfront en Poiraise, Lonlay l'Abbaye, Frênes-Montsecret, St Bomer les Forges, St Pierre d'Entremont et Tinchebray Bocage tels que présentés pour l'année 2017.

850DE1707N08 – Débat d'orientation budgétaire

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, (1 abstention : Marcel Brionne)

- Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2018.

850DE1707N09 – Contingent d'aide sociale.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vote le contingent d'aide sociale tel que présenté,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

850DE1707N10 – Voie verte : participation.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vote la participation de 3.05 € par habitant aux communes du Domfrontais ayant adhéré au syndicat mixte de la Voie verte du Bocage pour l'année 2017, adhésions justifiées par l'arrêté modificatif pris par le Préfet de l'Orne
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

850DE1707N11 – Centre de pleine nature : étude de marché.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de prendre en charge les frais d'étude de marché et de la procédure à hauteur de 50%,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous pièces nécessaires à ce dossier.

850DE1707N12 – Créances éteintes.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte l'admission en non-valeur à l'article 6542 – créances éteintes par l'émission d'un mandat d'un montant global de 12 338,36 €.

850DE1707N13 – Clôture du budget BDH.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de la clôture du budget annexe BDH au 31 décembre 2017,
- Précise que l'intégralité des écritures sera reprise sur le budget général de Domfont-Tinchebray Interco.

850DE1707N14 – SIRTOM de la Région Flers Condé : désignation des délégués.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à bulletin secret,

- Désigne Hubert Gousset, Sébastien Chrétien, François Lepieur, Eric Leroy, Pierre Leteinturier, Chantal Heuzé, Thierry Aubin et Marcel Folliot pour représenter la collectivité au sein du SIRTOM de la région Flers Condé.

850DE1707N15 – Personnel : Noël des enfants.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Fixe le bon d'achat de Noël pour les enfants du personnel à 45 € à compter de l'année 2017,
- Dit que ce bon sera accordé jusqu'au 15 ans révolus au 31 décembre de l'année N.

850DE1707N16 – Règlement intérieur.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité, (5 contre : Bernard Davy, Gérard Desgrippes, Pierre Féraud, Chantal Heuzé, Aurélie Leroux et 8 abstentions : Véronique Besnard, Marcel Brionne, Serge Costard, Christian Derouet, Joël Dromer, Marcel Folliot, Véronique Foucher, Raymond Moussay),

- Approuve le règlement intérieur,
- Valide la composition de la conférence des territoires,
- Dit que le Président de la conférence des territoires sera élu parmi ses membres lors de sa première séance et lors du renouvellement des conseils municipaux.

Séance du 05/12/2017

850DE1708N01 – Beauchêne : usine d'eau – attribution du marché.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Prend acte de la décision de la commission d'appel d'offres qui a attribué le marché à l'entreprise SAUR – GTM SOGEA pour un montant de 3 782 381 € HT.
- Autorise le Président à signer le marché correspondant.

850DE1708N02 – St Front : cantine – décision du Président et convention 2017 - 2018.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Prendre acte de la décision n° 850DP17003FP portant sur le versement d'un acompte de 8 625 € sur la subvention 2017/2018 à l'association de la Cantine de St Front,
- Autorise le Président à signer la convention d'objectif pour l'année 2017/2018 avec l'association « La cantine de St Front ».

850DE1708N03 – St Pierre d'Entremont : cantine – remboursement des charges d'utilisation de la salle Bromley.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte le remboursement, à la commune de St Pierre d'Entremont, des consommations d'eau et d'électricité liées à l'utilisation de la salle Bromley par les enfants du RPI St Pierre d'Entremont – Cerisy Belle Etoile, soit 2 532,50 € pour l'année scolaire 2016-2017.

850DE1708N04 – Petite enfance : contrat enfance jeunesse du Domfrontais.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Sollicite le renouvellement du contrat enfance jeunesse avec la CAF et la MSA pour le territoire du Domfrontais sur la période 2017 – 2019 et son rattachement au contrat enfance jeunesse 2016 – 2019 de l'ex- Communauté de communes du canton de Tinchebray,
- Autorise le Président à signer tous documents à intervenir, notamment l'avenant au contrat enfance jeunesse de l'ex-Communauté de communes du canton de Tinchebray permettant d'intégrer les actions du territoire du Domfrontais avec la CAF et la MSA sur la période 2017 – 2019.

850DE1708N05 – Lonlay l'Abbaye : ZA – acquisition de parcelles.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Acquérir les parcelles 157P d'une superficie de 26.418 m², 160 d'une superficie de 2.450 m² et 161 d'une superficie de 2.365 m², section AS au prix de 1€/m² auprès de M et Mme Alain CHEDEVILLE,
- Acquérir la parcelle 156 section AS d'une superficie de 3.995 m² au prix de 1€/m² auprès de l'Indivision GIGAN,
- Acquérir la parcelle 101P section AE d'une superficie de 474 m² au prix de 1€/m² auprès de Mme Françoise THEVENARD,
- Autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir.

850DE1708N06 – Environnement : rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du territoire du Domfrontais.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de l'année 2016 sur le territoire de l'ex-Communauté de communes du Domfrontais.

850DE1708N07 – Environnement : rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du SIRTOM de la Région Flers - Condé.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de l'année 2016 réalisé par le SIRTOM de la Région Flers – Condé, concernant le territoire de l'ex-Communauté de communes du Canton de Tinchebray.

850DE1708N08 – Environnement : contrats CITEO.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Opte pour la conclusion des contrats CAP 2022 avec CITEO pour la période 2018-2022, pour les emballages ménagers et pour les papiers graphiques,
- Autorise le Président à signer, par voie dématérialisée, les contrats CAP 2022 avec CITEO, pour la période 2018-2022, pour les emballages ménagers et pour les papiers graphiques.

850DE1708N09 – SPANC : convention avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour la réhabilitation des installations existantes.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le Président à signer avec l'Agence de l'Eau Loire – Bretagne la nouvelle convention de mandat relative à l'attribution et au versement des aides destinées à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif existantes présentant un danger pour les personnes ou un risque environnemental avéré, pour une durée de 3 ans à compter de sa signature,
- Sollicite auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne l'aide financière pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif existantes présentant un risque sanitaire ou environnemental chaque année (pour 2018 : 60% du montant TTC du coût des travaux sachant que le montant des travaux est plafonné à 8.500€ TTC),
- Sollicite auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne l'aide financière relative à l'animation pour la réalisation d'opérations groupées de réhabilitation d'installation d'assainissement non collectif chaque année (pour 2018 : 60% du montant TTC du coût de revient du suivi-animation, sachant que le suivi-animation est plafonné à 400€ TTC par dossier).

850DE1708N10 – SPANC : subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour le contrôle du neuf.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le Président à solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour l'assainissement non collectif contrôle du neuf, au titre de 2018 dans la limite de validité du 10^{ème} programme, soit 60% du montant HT des contrôles de conception et d'exécution facturés à l'usager et plafonnés à 100,00 € par contrôle.

850DE1708N11 – Entente bassin du Noireau.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve les modifications apportées par avenant à l'Entente entre Domfront-Tinchebray Interco, les communes de Vire-Normandie, Valdallière et Flers Agglo,
- Sollicite les modifications apportées par avenant à la convention de mise à disposition commune du poste de technicien rivière,
- Engage les crédits suffisants au budget 2018.

850DE1708N12 – Entente bassin de la Varenne et de l'Egrenne.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Accepte de former une entente entre Domfront-Tinchebray Interco, la Communauté de communes Andaine - Passais, Flers Agglo, la Communauté d'agglomération du Mont Saint Michel et la Communauté de communes du Bocage Mayennais pour la mise en œuvre d'un programme de restauration des milieux aquatiques sur les bassins versants de la Varenne, de l'Egrenne, de l'Ortel, du Ménil Roullée et des Vallées,
- Approuve la convention-cadre de l'entente,
- Approuve la convention pour la mutualisation d'un service d'animation milieux aquatiques pour une durée de 3 ans,
- Approuve la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude diagnostique,
- Autorise le Président à signer les conventions susmentionnées,
- Accepte la participation financière de Domfront-Tinchebray Interco, sous réserve de l'obtention des subventions pour l'étude et le poste d'animation,
- Autorise le Président à engager les démarches nécessaires et à signer les pièces relatives à cette opération,
- Décide d'inscrire les crédits nécessaires au BP 2018 et suivants.

850DE1708N13 – SIAEP de Domfront.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (2 abstentions de Marcel Brionne et Véronique Foucher)

- Approuve l'adhésion de Domfront-Tinchebray Interco au SMAEP de la région de Domfront à compter du 1er janvier 2018,
- Approuve les statuts du syndicat mixte d'alimentation en eau potable de la région de Domfront (SMAEP),
- Autorise le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

850DE1708N14 – Convention pylône TDF.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le Président à signer le bail avec la société TDF pour la location de la parcelle ZI 143 sur la commune de Tinchebray pour une contenance d'environ 160 m².

850DE1708N15 – Habitat : OPAH.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Prend acte du choix du prestataire retenu par la commission d'appel d'offres et attribue la mission de suivi-animation d'une OPAH-RR pour le compte du groupement de commandes constitué des Communautés de communes de Domfront – Tinchebray Interco et Andaine – Passais au CDHAT pour un montant de 378.110€ HT soit 453.732€ TTC sur 5 ans (offre de base et option),
- Autorise le Président à signer le marché correspondant,

- Sollicite les subventions d'ingénierie au titre du suivi-animation de l'OPAH-RR pour le compte du groupement de commandes auprès de :
- * l'ANAH : part fixe 35% du montant HT du coût de la mission, part variable : enveloppe / logement financé, sachant qu'un écrêtement sera appliqué pour respecter le plafond des aides publiques de 80%,
- * Etat au titre du programme « Habiter mieux » : part variable enveloppe / logement financé,
- * Conseil Départemental de l'Orne : 30% du montant HT du coût de la mission les 3 premières années, 25% la 4ème année et pas de subvention la 5e année.

850DE1708N16 – Décision modificative 2017-001 eau.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vote la décision modificative n°1 du budget eau.

850DE1708N17 – Vote du budget primitif général 2018.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vote le budget primitif général de Domfront – Tinchebray Interco tel que présenté pour l'année 2018.

850DE1708N18 – Vote du budget primitif eau 2018.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vote le budget primitif du service eau potable de Domfront – Tinchebray Interco tel que présenté pour l'année 2018.

850DE1708N19 – Lonlay l'Abbaye : ZA – vote du budget primitif 2018.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vote le budget primitif de la ZA de Lonlay l'Abbaye tel que présenté pour l'année 2018.

850DE1708N20 – St Quentin les Chardonnets : ZA – vote du budget primitif 2018.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vote le budget primitif de la ZA de St Quentin les Chardonnets tel que présenté pour l'année 2018.

850DE1708N21 – Vote du budget primitif ZAE de l'Espace Entreprises du Domfrontais 2018.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vote le budget primitif de la ZAE de l'Espace Entreprises du Domfrontais tel que présenté pour l'année 2018.

850DE1708N22 – TEOM : remboursement des participations du SIRTOM de la région Flers - Condé.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte de rembourser directement aux entreprises Julienne Dupont, Mauduit Menuiserie, Lebrun Jacky et Busnot Jacques, le montant de leur participation dans la limite du montant de la TEOM 2017.

850DE1708N23 – Céaucé : participation au remboursement du capital de la dette.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte que la participation de la commune de Céaucé au remboursement du capital de la dette de l'ex-Communauté de communes du Domfrontais s'étale de 2018 à 2026 selon les modalités suivantes :
 - la commune de Céaucé étalerait de 2018 à 2020 sa participation aux annuités en capital de la dette dues pour la période 2013-2020, à hauteur d'un tiers par an et rembourserait de 2021 à 2026 sa quote-part de 12,83 % de l'annuité en capital, soit : 18.567,24€ en 2018, 18.567,23€ en 2019, 18.567,23€ en 2020, 5.265,84€ en 2021, 4.761,98€ en 2022, 3.939,80€ en 2023, 4.030,45€ en 2024, 4.125,40€ en 2025 et 1.873,17€ en 2026,
- Autorise le Président à signer tous documents à intervenir.

850DE1708N24 – SIAEP de Domfront.

Annule et remplace la délibération n°850DE1708N13

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (2 abstentions de Marcel Brionne et Véronique Foucher),

- Approuve l'adhésion de Domfront-Tinchebray Interco au SMAEP de la région de Domfront à compter du 1er janvier 2018,
- Approuve les statuts du syndicat mixte d'alimentation en eau potable de la région de Domfront (SMAEP),
- Autorise le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

850DE1708N25 – Habitat : OPAH.

Annule et remplace la délibération n°850DE1708N15

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Prend acte du choix du prestataire retenu par la commission d'appel d'offres et attribue la mission de suivi-animation d'une OPAH-RR pour le compte du groupement de commandes constitué des Communautés de communes de Domfront – Tinchebray Interco et Andaine – Passais au CDHAT pour un montant de 378.110€ HT soit 453.732€ TTC sur 5 ans (offre de base et option),
- Autorise le Président à signer le marché correspondant,
- Sollicite les subventions d'ingénierie au titre du suivi-animation de l'OPAH-RR pour le compte du groupement de commandes auprès de :
 - * l'ANAH : part fixe 35% du montant HT du coût de la mission, part variable : enveloppe / logement financé, sachant qu'un écrêtement sera appliqué pour respecter le plafond des aides publiques de 80%,
 - * Etat au titre du programme « Habiter mieux » : part variable enveloppe / logement financé,
 - * Conseil Départemental de l'Orne : 30% du montant HT du coût de la mission les 3 premières années, 25% la 4ème année et pas de subvention la 5e année.

Séance du 19/12/2017

850DE1709N01 – Eau potable : DSP territoire Champsecret – Saint Bômer les Forges.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve les termes de l'avenant présenté,
- Autorise le Président ou son représentant à signer cet avenant.

850DE1709N02 – Frênes - Montsecret : étude de faisabilité alimentation en eau potable

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le Président ou son représentant à signer une convention avec SOGETI Ingénierie pour une étude de faisabilité pour la modification de l'alimentation en eau potable du secteur de Frênes – Montsecret pour un montant de 6 650.00 € HT.

850DE1709N03 – Désignation des délégués SMAEP du Domfrontais

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Désigne conformément aux dispositions statutaires du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable du Domfrontais, Roger Grippon, Raymond Moussay, Marcel Folliot, Sylvie Martel, Jean Claude Coquio, Pierre Férardet, Jean Louis Renault membres titulaires,
- Désigne Yves Havard, Joël Prodhomme, Joël Dromer, Bruno Mesnil, François Lautour, Boris Jamoteau et Michel Chancerel membres suppléants.

850DE1709N04 – Participation supplémentaire SIVOS Chanu – Saint Paul - Landisacq

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Prend acte de cette participation complémentaire,
- Dit que cette participation supplémentaire sera versée pour un montant de 1 800 €.

Décisions du Président

06/11/17

850DP17003FP – Versement acompte cantine école St Front Domfront

Bernard SOUL, Président de Domfront - Tinchebray Interco,

Vu l'article L5211.10 du code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération de conseil communautaire en date du 19 juillet 2017, donnant délégation de pouvoir à Bernard SOUL, Président de la Communauté de communes Domfront - Tinchebray, Interco ;

Vu la demande reçue le 17 octobre 2017 de la Présidente de l'association de La Cantine de St Front demandant, pour pallier les difficultés de trésorerie, un acompte sur le versement de la subvention sollicitée pour l'année scolaire 2017/2018 ;

DECIDE

Art. 1^{er} – La Communauté de communes Domfront - Tinchebray Interco va verser un acompte de 8.625€ sur la subvention de l'année scolaire 2017/2018 à l'association La Cantine de St Front.

Art. 2 – Le complément de subvention sera décidé par le conseil communautaire, lors du vote de la prochaine convention d'objectifs.
